

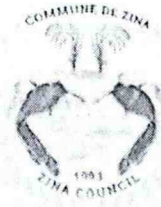
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

COMMUNE DE ZINA

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

LOGONE AND CHARI DIVISION

ZINA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

DECISION N° 002/D/C/ZNA/CIPM DU 15 MAI 2025 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRE N°002/AONO/C-ZINA/CIPM-BEC/2025 DU 20/03/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANTS A L'ECOLE PUBLIQUE D'IVIÉ, DANS LA COMMUNE DE ZINA, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ZINA (AUTORITE CONTRACTANTE),

- Vu La Constitution ;
- Vu La Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu Le décret n° 77/302 du 28 juillet 1977 déterminant les communes et leurs ressorts territoriaux ;
- Vu Le décret n° 93/321 du 25 Novembre 1993 portant création de la Commune de Zina ;
- Vu Le décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modifications consécutives ;
- Vu Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu L'arrêté N°024/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu L'Arrêté N° 00000230/A/MINDDEVEL/du 05 Mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Zina, Département du Logone ;
- Vu La décision N°000119/CAB/MINMAP du 26 mars 2024 portant nomination des présidents des Commissions Internes de Passation des marchés Publics au sein des commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communes ;
- Vu La décision Municipale N°005/DM/C-ZI/SG/2024 du 28 mars 2024 constatant la Composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Zina et ses modifications consécutives ;
- Vu Le Dossier d'Appel d'Offres N°002/AONO/C-ZINA/CIPM-BEC/2025 du 20/03/2025 pour la construction d'un logement d'astreinte pour enseignants à l'École Publique d'Ivié, dans la Commune de Zina, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord ;
- Vu Le rapport d'analyse y relatif du 18 avril 2025 de la sous-commission d'analyses des offres ;
- Vu Le Procès-Verbal de la séance du 12 mai 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Zina ;

DECIDE :

Article 1^{er} - L'entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné.

N°	MARCHES	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANT HORS TAXE (en F CFA)	MONTANT TTC (en F CFA)	DELAI D'EXECUTION
1	Construction d'un logement d'astreinte pour enseignants à l'École Publique de Ivié	ETS SAHEL BTP BP: MAROUA Tél: 670565621/657063240	16 670 732	19 879 848	03 mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera /-

Fait à Zina, le

15 MAI 2025

- AMPLIATIONS
- ARMP,
 - DDMP/LC
 - Président CIPM/ZNA
 - INTERESSES
 - Affichage/Archives



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

COMMUNE DE ZINA

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

LOGONE AND CHARI DIVISION

ZINA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

COMMUNIQUE N° 002/C/ZINA/CIPM DU 15 MAI 2025 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°002/AONO/C-ZINA/CIPM-BEC/2025 DU 20/03/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANTS A L'ÉCOLE PUBLIQUE D'IVIE, DANS LA COMMUNE DE ZINA, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ZINA (AUTORITE CONTRACTANTE),

- Vu La Constitution ;
Vu La Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu Le décret n° 77/302 du 28 juillet 1977 déterminant les communes et leurs ressorts territoriaux ;
Vu Le décret n° 93/321 du 25 Novembre 1993 portant création de la Commune de Zina ;
Vu Le décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modifications conséquents ;
Vu Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu L'arrêté N°024/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu L'Arrêté N° 00000230/A/MINDDEVEL/du 05 Mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Zina, Département du Logone ;
Vu La décision N°000119/CAB/MINMAP du 26 mars 2024 portant nomination des présidents des Commissions Internes de Passation des marchés Publics au sein des commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communes ;
Vu La décision Municipale N°005/DM/C-ZI/SG/2024 du 28 mars 2024 constatant la Composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Zina et ses modifications conséquents ;
Vu Le Dossier d'Appel d'Offres N°002/AONO/C-ZINA/CIPM-BEC/2025 du 20/03/2025 pour la construction d'un logement d'astreinte pour enseignants à l'École Publique d'Ivié dans la Commune de Zina, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord ;
Vu Le rapport d'analyse y relatif du 18 avril 2025 de la sous-commission d'analyses des offres ;
Vu Le Procès-Verbal de la séance du 12 mai 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Zina ;

COMMUNIQUE

Article 1^{er} – Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres susmentionné, les résultats de ladite consultation se présentent comme suit :

N°	MARCHES	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANT HORS TAXE (en F CFA)	MONTANT TTC (en F CFA)	DELAÏ D'EXECUTION
1	Construction d'un logement d'astreinte pour enseignants à l'École Publique de Ivié	ETS SAHEL BTP BP: MAROUA Tél: 670565621/657063240	16 670 732	19 879 848	03 mois

Article 2. - L'entreprise adjudicataire ci-dessus mentionnée est invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué, à la Commune de Zina pour la souscription du projet de la lettre-commande.

Fait à Zina, le

15 MAI 2025

AMPLIATIONS

- ARMP,
- DDMP/LC
- Président CIPM/ZINA
- INTERESSES
- Affichage/Archives.

